



2024-03-01

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22

Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective). L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer

les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 (cf. ci-joint).

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2024.

Vote

Pour 22

Abstention

5

Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA





2024-03-02

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE
SAINT SIMEON LE STYLITE - DEMANDE DE SUBVENTIONS
AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE, DE LA
REGION NOUVELLE AQUITAINE, DE DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Monsieur le Maire explique que dans la continuité des travaux de restauration de la toiture, de charpente et des maçonneries du chevet de l'Eglise Saint Siméon Le Stylite, il est proposé d'engager la rénovation du clocher.

Les travaux consistent :

- Traitement et élimination des lichens, mousses
- Nettoyage général des parements
- Nettoyage spécifique des parties sculptées,
- Remplacement des pierres hors d'usage,
- Remplacement d'une colonnette,
- Suppression des joints au ciment
- Re jointement général
- Restauration de la croix en fer forgé
- Dépose de la porte Ouest, fourniture d'une porte provisoire,

- Remise en peinture de la porte sud
- Dépose de la porte nord, fourniture d'une porte provisoire,
- Dépose des abat-sons,
- Fourniture et pose d'abat-sons en châtaignier,
- Fourniture et pose de grillage anti-volatiles,
- Dépose des cadrans d'horloge
- Fourniture et pose de protection au plomb de l'appui de la baie ouest
- Dépose du vitrail en façade ouest et restauration en atelier

Pour cela, l'agence GOUTAL, qui a mené les précédents travaux de restauration, a été prise pour assurer la mission complète de maîtrise d'œuvre.

Les travaux sont évalués selon les descriptifs suivants :

Lot maçonnerie et pierres de taille :	162 152.29 € HT
Lot Menuiserie :	65 502.00 € HT
Lot couverture :	3 624.00 € HT
Lot vitraux :	<u>4 315.00 € HT</u>
 Total HT	 235 593.29 €
TVA à 20 %	47 118.66 €
Total TTC	282 711.95 €

La mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 34 000 € TTC. L'opération s'élèverait à ce jour à environ 320 000 € TTC.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le dossier de restauration du clocher de l'Eglise Saint Siméon Le Stylite ci-dessus présenté et de solliciter des subventions auprès des principaux partenaires financiers habituels (Conseil Départemental de la Gironde, Région Nouvelle Aquitaine, Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle Aquitaine).

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses :

Travaux :	235 593.29 € HT
Maitrise d'œuvre :	28 333.33 € HT
Total HT :	263 926.62 € HT

Recettes :

Département :	0.00 €
Région (15 %) :	39 589.00 €

Etat (40 %) :	105 570.65 €
Commune :	118 766.97 €
Total :	263 926.62 €

Monsieur le Maire explique que ces travaux seront inscrits sur le budget communal 2024.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Valide de dossier de restauration du clocher selon élaboré par l'Agence Goutal, Maître d'œuvre de la commune pour ces travaux,
- Sollicite le Conseil Départemental de la Gironde pour l'obtention d'une subvention,
- Sollicite le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine pour l'obtention d'une subvention,
- Sollicite la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle Aquitaine pour l'obtention d'une subvention,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA





2024-03-03

JURY DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE SALLE DES FETES : **INDEMNITES DE PARTICIPATIONS DES ARCHITECTES**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Monsieur le Maire explique que par arrêté municipal en date du 29 janvier 2024, trois architectes ont été nommés membres du jury du concours de maîtrise d'œuvre du projet de reconstruction de la salle des fêtes en qualité de « personnes qualifiées » à voix délibérative. Conformément à ce qui se pratique habituellement pour ce type de concours, il y a lieu de rémunérer ces personnes pour leur présence.

Après renseignements pris auprès de diverses collectivités, il est proposé d'indemniser ces personnes sur la base d'un forfait de rémunération établi ainsi :

- Forfait de rémunération de 300.00 € H.T pour une ½ journée de présence + remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve les modalités d'indemnisation précédemment décrites.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme.

Le Maire

Dominique ALCALA



MAIRIE DE BOULIAC



2024-03-04

URBANISME : DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE
DANS LA REQUETE INTRODUCTIVE D'INSTANCE
DEPOSEE PAR M. Mme MARIAN

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que M. Mme MARIAN, 59 et 63 route de Latresne à Bouliac ont déposé le 1^{er} décembre 2023 un recours en annulation auprès du tribunal administratif de Bordeaux contre l'arrêté de Permis d'Aménager n°03306522Z0004 délivré à IGSA le 30 mai 2023 en vue d'aménager 2 terrains à bâtir desservis par une allée existante réaménagée sur un foncier situé au 61 route de Latresne.

Monsieur le Maire propose de mandater le cabinet d'Avocats HMS Atlantique Avocats (Maître Cyril Cazcarra) qui traite déjà quelques dossiers d'urbanisme au contentieux pour le compte de la commune.

Il précise que le permis d'aménager a été instruit conformément à la réglementation en vigueur du PLU par les services de Bordeaux Métropole.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Autorise Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête introduite par M. Mme MARIAN devant le tribunal administratif de Bordeaux contre le permis d'aménager n° n°03306522Z0004 ;

- Désigne le cabinet HMS Atlantique Avocats 12 Place de la Bourse 33000 BORDEAUX, pour défendre la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tout document à cet effet.

Vote

Pour 22

Abstention 5

Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA



MAIRIE DE BOULIAC



2024-03-05

ENEDIS : REGULARISATION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDE
POUR LE RESEAU D'ELECTRICITE
DE L'ILOT VETTINER

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la municipalité a signé le 18 septembre 2023 une convention de servitudes pour le passage des réseaux d'électricité alimentant les divers bâtiments de l'Îlot Vettiner.

Il y a lieu de régulariser ce document entre Enedis et la commune pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle suivante AI n°153 appartenant à notre commune moyennant une indemnité de 10 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après « Mandant ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine Rodrigues, notaire à Annecy, 4 route de Vignières (ci-après « Mandataire »), à l'effet de :

- Signer tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée Enedis, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 €, ayant son siège social à Paris La Défense Cedex (92079), 34 Place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro

444608442 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre (92000), à la charge de toute la parcelle lui appartenant.

- Faire toutes déclarations ;
- Passer et signer tous les actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du mandat par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous les autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine Rodriguez, notaire, 4 route de Vignières 74000 Annecy.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCALA





2024-03-06

CESSION D'UN VEHICULE MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Monsieur le Maire explique que le véhicule de service qui était utilisé par la Directrice du Pôle Enfance - Jeunesse - Loisirs n'a plus d'utilité depuis son départ en octobre dernier. Il précise toutefois que nous disposons d'un autre véhicule plus récent qui pourra être emprunté en cas de besoin par les différents services.

Il est donc proposé de vendre la Renault Clio immatriculée AQ-568-MK qui a été mise en circulation le 28 août 2008 et qui totalise aujourd'hui 197 000 kms.

La valeur de ce véhicule est estimée par un professionnel aux environs de 2 000 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la vente du véhicule municipal suivant Renault Clio immatriculée AQ-568-MK
- Fixe le prix de vente à un montant de 2 000 € avec une marge de +/-10 %.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire
Dominique ALCALA

MAIRIE DE BOULIAC



2024-03-07

ASSOCIATION NATIONALE
DES ELUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES) : ADHESION 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Monsieur le Maire explique que l'association nationale des élus en charge du sport est là pour informer, soutenir et accompagner les collectivités dans la réalisation de projets sportifs.

Regroupant les élus en charge des sports, l'ANDES permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des Collectivités locales auprès de l'Etat et du mouvement sportif.

L'ANDES est un atout de poids pour les élus lorsque la commune ne dispose pas de service des sports : règlementations, retours d'expériences, conseils, ...

Son action contribue à soutenir les Communes qui représentent le premier financeur public du sport en France.

Le renouvellement de la convention avec le Ministère des Sports, et le partenariat avec l'Association des Départements de France consolident leur engagement.

ANDES participe en amont des décisions prises en matière de politique sportive nationale pour mieux faire prendre en compte les préoccupations des élus locaux. Elle dispose d'un site

internet où l'on peut trouver de précieuses informations. Tout au long de l'année, des rencontres sont proposées de sorte à échanger sur des problématiques communes.

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité adhère depuis maintenant plusieurs années à l'ANDES qui propose des services intéressants de nature à aider et promouvoir les échanges entre les communes dans un souci de bonne gestion et de partage d'expérience sur les thématiques sportives. Le montant annuel de la cotisation 2024 pour notre commune est de **121.00 €** pour 115.00 € l'année passée.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adhérer à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport au titre de l'année 2024 pour un montant de **121.00 €**.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire
Dominique ALCALA





2024-03-08

**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE :**
ADHESION 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Mis en place par le Conseil Général de la Gironde en 1979, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde a pour vocation la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Investi d'une mission de service public, le CAUE accompagne gratuitement les particuliers et les collectivités.

Conseiller les particuliers dans le domaine de l'architecture et de l'urbanisme, pour tout projet relatif à leur cadre de vie (aménagement, construction, extension, rénovation...). Conseiller les collectivités locales en matière de bâti, d'espaces publics, d'urbanisme, de paysage et d'environnement.

Former et informer les élus locaux et les services techniques, les professionnels aux différents enjeux de territoires et contraintes techniques, afin d'apporter des éclairages, réponses ou solutions aux projets.

Sensibiliser tous les publics à la qualité de l'architecture et du paysage, la réglementation, les techniques de construction (publications, expositions, conférences...). Sensibiliser le public scolaire par des actions pédagogiques liées à l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de la Gironde propose les services d'un architecte conseil peut être consulté par les habitants de la commune désirant obtenir des renseignements sur le montage de dossiers de permis de construire et/ou de déclaration préalable (permanence en Mairie en Floirac le 2^{ème} vendredi de chaque mois).

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Marchand, architecte auprès du CAUE, participe au jury de concours de Maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la salle des fêtes.

Pour 2024, la cotisation des communes de 1 000 à 4 999 habitants est fixée à **200.00 €** comme l'année passée.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2024 au CAUE pour un montant de **200.00 €**.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire
Dominique ALCALA





2024-03-9

MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE :
ADHESION 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

La Mission Locale des Hauts de Garonne, créée en 1982, exerce une mission de service public de proximité avec pour objectif de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale. La Mission Locale des Hauts de Garonne aide les jeunes de 45 communes de son territoire.

Elle informe, oriente et accompagne les jeunes en construisant avec eux leur parcours vers l'emploi. Elle apporte un appui dans la recherche d'emploi ainsi que dans les démarches d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits et à la citoyenneté.

Les Missions Locales sont financées par l'Etat, les Régions, les Départements, les Communes, le Fonds Social Européen et par d'autres organismes publics et privés.

Présentation du bilan de l'année 2023.

La participation de la commune est fixée pour l'année 2024 à **5 002.40 €** (1.30 € X 3848 habitants) contre 4 963.40 € l'année dernière.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2024 à la Mission locale des Hauts de Garonne pour un montant de **5 002.40 €**.

Envoyé en préfecture le 14/03/2024

Reçu en préfecture le 14/03/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 033-213300650-20240304-CM_20240309-DE

Vote

Pour 27

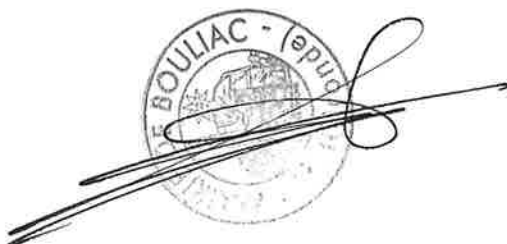
Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCALA





2024-03-10

HAUTS DE GARONNE DEVELOPPEMENT
& MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT :
ADHESIONS 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

➡ En 1988, les communes de Cenon, Floirac et Lormont s'unissent pour encourager le développement social de leurs quartiers et constituent dans cette optique l'association Hauts de Garonne Développement.

Suite à des résultats probants ainsi qu'à la demande des acteurs économiques locaux, Hauts de Garonne Développement élargit progressivement son domaine d'action à l'ensemble des communes de la rive droite et s'engage à leur côté dans la réflexion, l'animation et la gestion administrative des dossiers économiques, sociaux, culturels et touristiques.

Aujourd'hui, Hauts de Garonne Développement est une agence économique intercommunale qui réunit de nombreux partenaires publics et privés, pour œuvrer à la structuration et au développement économique de 13 communes de la rive droite.

Sa mission est d'encourager le développement économique de la rive droite en y créant des emplois et des richesses à travers de nombreuses actions : le soutien à la création, l'implantation et le développement des entreprises, l'animation et la gestion d'une pépinière, la conduite d'actions de rayonnement économique avec des clubs d'entreprises et les acteurs économiques, la participation aux actions économiques concertées et animées par Bordeaux Métropole.

Tout au long de l'année, l'agence décline un programme d'actions et de manifestations à caractère économique qui contribue à renforcer le dynamisme économique et plus largement, l'attractivité de la métropole bordelaise.

Présentation du bilan de l'année 2023.

La cotisation 2024 à Hauts de Garonne Développement est de **1 979.00 €** (3958 hab. X 0.50 €) contre 1 853.00 € en 2023.

➡ La Maison de la Justice et du Droit des Hauts de Garonne est un établissement judiciaire et compte parmi les 140 MJD de France. Elle a ouvert ses portes en 1998 ; elle est située 45 avenue de la Libération à Lormont.

Ses missions :

- Répondre à la petite et moyenne délinquance :
 - Assurer un accueil pour l'information et l'orientation du public
 - Faciliter l'exécution de mesures judiciaires pénales
- Accès au droit :
 - Permettre une écoute privilégiée des victimes
 - Développer le recours aux modes alternatifs de règlement des conflits
 - Offrir un lieu de rencontre avec les délégués du défenseur des droits
 - Animer des actions de citoyenneté
 - Organiser et participer à des évènements en faveur de l'accès au droit

Présentation du bilan de l'année 2023.

La cotisation 2024 passe à **2 374.80 €** (3958 hab. X 0.60 €) contre 2223.60 € en 2023.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2024 à l'association Hauts de Garonne Développement pour un montant de **1 979.00 €** ;
- De voter la participation 2024 à l'association Maison de la Justice et du Droit pour un montant de **2 374.80 €**.

Vote

Pour 27

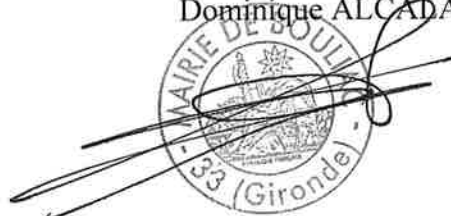
Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCADA





2024-03-11

ADHESION A L'IDDAC – ANNEE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN – Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Créé en 1991, l'iddac est l'agence culturelle du Département de la Gironde. Association loi 1901, l'agence est liée au Département de la Gironde par une convention qui définit les champs et périmètres de ses missions dans une perspective globale d'aménagement et de développement culturel du territoire.

Son action s'articule autour de 3 grands champs de mission :

- *L'accès de tous aux pratiques artistiques et culturelles*
- *Le soutien à la création et à l'économie de la culture*
- *L'ingénierie culturelle et les ressources territoriales*

L'agence fait partie du Pôle Culture et Documents Départemental (PCDD) du Département, aux côtés de la Direction de la Culture et de la Citoyenneté, de Biblio.gironde, des Archives départementales et de la Direction de la Documentation. Elle a comme mission première l'animation de la coopération départementale pour une meilleure accessibilité de tous aux pratiques artistiques et culturelles.

L'action de l'iddac est fondée sur des principes de coopération. L'agence intervient dans le cadre de partenariats conclus avec les équipes artistiques, les structures culturelles et les collectivités publiques. Elle a pour objectif l'accompagnement des acteurs culturels, artistiques et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets, la consolidation d'une économie culturelle

partie prenante d'un développement durable des territoires, l'essor des différentes formes des arts vivants et la sensibilisation de tous les publics à la création contemporaine et aux patrimoines naturels et mémoriels.

Parmi ces publics, une attention particulière est portée aux jeunes, de la petite enfance au lycée, en milieu scolaire, périscolaire et dans les structures sociales. Les arts et la culture participent au développement de la personne et à la construction de la citoyenneté. Partager des émotions artistiques, découvrir des cultures sont des moments rassembleurs qui fondent et favorisent le vivre ensemble. C'est pourquoi le Département de la Gironde et l'iddac ont posé au cœur de leur projet les enjeux de l'éducation artistique et culturelle.

En direction de la jeunesse, les actions de l'iddac se déploient dans les champs éducatif et social. En milieu scolaire (écoles maternelles et primaires, collèges, lycées) et périscolaires (centres de loisirs, crèches, multi-accueils, relais des assistantes maternelles...) pour le champ éducatif, et dans les structures de prise en charge de l'enfance en difficulté pour le social (Maisons d'Enfants à Caractère Social, Instituts Médico-Éducatif...).

Au sein du PCDD, l'iddac œuvre à renforcer l'articulation entre les différents dispositifs d'éducation artistique et culturelle portés par le Département (Culture et Citoyenneté, Jeunesse, Environnement), Biblio.gironde et les Archives départementales.

En milieu scolaire et périscolaire, les actions de l'iddac s'inscrivent dans le cadre de la convention unissant le Département de la Gironde, la DSDEN et la DRAC (2017-2021). Le plan départemental « Chemins de cultures » qui en découle fixe les objectifs opérationnels : une généralisation et une territorialisation des programmes. Cette démarche est partagée avec la Région et le CRARC pour les lycées d'enseignement général et les lycées agricoles.

Outre ces missions, l'iddac peut apporter une aide technique, de l'ingénierie – ressources ainsi que de la formation. L'Iddac sera associé aux travaux de reconstruction de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer à l'iddac pour un montant de 332.00 € au titre de l'année 2024 (310.00 € en 2023). Nous pouvons bénéficier de prêts de matériels et autres partenariats notamment pour l'Été Métropolitain.

Où ces explications, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion de la commune à l'iddac pour un montant de 332.00 €.

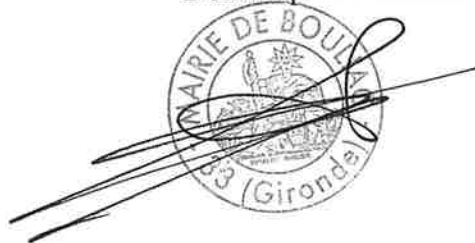
Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA





2024-03-12

ASSOCIATION REV : ADHESION 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Réalisation Environnement Valorisation (REV) est une association créée en 1992, reconnue d'utilité sociale, et conventionnée Atelier Chantier d'Insertion (siège social à Camblanes et Meynac).

Ses activités principales sont :

- L'environnement : les espaces verts, les espaces naturels et le broyage
- La valorisation des déchets ménagers : la livraison, l'entretien et la réparation de conteneurs, le nettoyage des points d'apports volontaires.

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait appel aux services de l'association REV pour l'entretien annuel des sentiers pédestres (4 à 6 passages par année).

Dans ce cadre, il y a lieu d'adhérer à cette association pour un montant annuel de **378.00 €** (même montant depuis 2017).

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2024 à l'association REV pour un montant de **378.00 €**.

Vote Pour 27 Abstention 0 Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA

MAIRIE DE BOULIAC



2024-03-13

ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE & DE FRANCE :
ADHESION 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de renouveler l'adhésion à l'Association des Maires de Gironde (AMG), qui vaut adhésion à l'Association des Maires de France.
Les principales missions de l'AMG sont :

- La formation (programme transmis régulièrement)
- L'information : les rencontres de l'AMG, les vendredis de l'info, les assises, le réseau interco, l'élu girondin et la lettre info, des notes et fiches.
- Le conseil juridique et technique
- La défense des communes et des intercommunalités
- Le SELAQ

La cotisation 2024 qui englobe l'AMG et l'AMF est fixée à **738.77 €** (AMG 100.00 € + AMF 638.77 €).

Où ces explications, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- Le renouvellement en 2024 de l'adhésion à l'Association des Maires de la Gironde et l'Association des Maires de France pour un montant global de **738.77 €**. (733.79 € en 2023)

Vote

Pour 27

Abstention

0

Contre 0

Pour extrait conforme,
Le Maire
Dominique ALCALA





2024-03-14

SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG) :
ADHESION 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Par son action au service des collectivités girondines depuis 1937, le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde contribue à l'aménagement du territoire, à la valorisation du patrimoine architectural et à la préservation de l'environnement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SDEEG regroupe les 538 communes girondines et a pour principale mission d'organiser la distribution publique d'électricité et de gaz.

Acteur du système électrique, le SDEEG adapte en permanence le réseau de distribution aux besoins en procédant à des extensions, ou à des renforcements de lignes de façon à permettre le développement de l'habitat et de l'essor économique de nos territoires.

De plus, soucieux de fiabiliser la desserte en électricité face aux aléas climatiques, il engage un programme volontariste d'enfouissement des réseaux basse tension. Ces travaux permettent de répondre à l'évolution des besoins des consommateurs en quantité et qualité.

Par ailleurs, le SDEEG œuvre dans le domaine de l'éclairage public afin de garantir la sécurité des biens et des personnes, de mettre en valeur la richesse de notre patrimoine et de concourir aux économies d'énergie avec des gains financiers non négligeables pour les communes.

Monsieur le Maire rappelle que tous les derniers travaux d'enfouissement des lignes de téléphonie et d'éclairage public sur la commune ont été réalisés par l'intermédiaire du SDEEG qui a apporté également son soutien financier.

L'adhésion au SDEEG pour l'année 2024 est de **100.00 €** (même montant depuis 2016).

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De voter la participation 2024 au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde pour un montant de **100.00 €**.

Vote

Pour 27

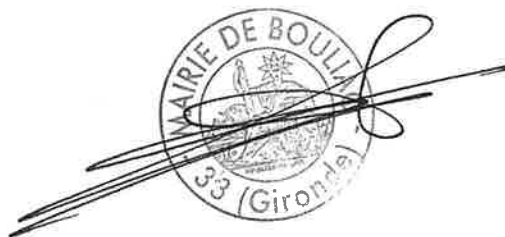
Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCALA



MAIRIE DE BOULIAC



2024-03-15

FESTIVAL OUVRE LA VOIX – EDITION 2024 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Monsieur le Maire propose comme les années précédentes de renouveler le partenariat financier avec la Rock School Barbey pour la venue du Festival Ouvre La Voix à Bouliac qui se déroulera les 6, 7 et 8 septembre 2024 entre Sauveterre de Guyenne et Bordeaux.

Un concert se tiendra comme tous les ans à l'intersection de l'Impasse des Berges et de la route du Bord de l'Eau. Pour cet événement, la municipalité fournit un apéritif convivial et met en place de sanitaires autonomes en location.

Il est proposé de maintenir le même montant de la subvention allouée l'année passée à savoir la somme de 1 400 €. Il est précisé le budget total de l'événement est de 76 400 €.

Où ces explications, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le versement d'une subvention de 1 400 € pour le Festival Ouvre La Voix édition 2024.

Vote Pour 27 Abstention 0 Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCALA



2024-03-16

DENOMINATION D'UNE VOIE METROPOLITAINE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 4 MARS A 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Bouliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique ALCALA, Maire.

Date de convocation : mercredi 21 février 2024

Etaient présents : Mmes et MM. Dominique ALCALA - Natalie BLATEAU-GAUZERE - Christian BLOCK - Anita BONNIN - Francine BUREAU - François D'AUZAC - Bernadette FAUGERE - Olivier GARDINETTI - Morgane LACOMBE - Jérôme LAMBERT - Franck LECALIER - Jean-Mary LEJEUNE - Henri MAILLOT - Xavier MARTIN - Pierre Armel NGASSEU-NGATCHEU - Jérôme OLIVIER - Laurent PALMENTIER - Patricia PONS - Laurence ROQUE - Sonia SANCHEZ - Richard SCHMIDT - Sophie VAN DEN ZANDE.

Pouvoirs donnés : Cyril ARAGONES à Olivier GARDINETTI
Christine BERAUD à Dominique ALCALA
Lucas DASSEUX à Francine BUREAU
Laurine DUMAS à Morgane LACOMBE
Sandrine PAULUS à Laurence ROQUE

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 22 Suffrages exprimés : 27

Secrétaire de séance : Henri MAILLOT

Monsieur le Maire explique que les services de Bordeaux Métropole nous ont informé qu'une partie du chemin de Laffue n'était pas dénommée dans leur SIG.

Le linéaire concerné va de la parcelle AH977 à la parcelle AH 992. Cf. Plan ci-joint.

Ce tronçon a été aménagé il y a plusieurs années par Bordeaux Métropole ; il s'agit bien d'une voirie publique métropolitaine.

Monsieur le Maire propose de dénommer ce tronçon, chemin de Laffue comme la partie venant du chemin de Malus.

Où ces explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De nommer « Chemin de Laffue » l'intégralité de la voie publique allant de l'intersection du chemin de Malus à la parcelle AH992.

Vote

Pour 27

Abstention 0

Contre 0

Pour extrait conforme,

Le Maire

Dominique ALCALA